



Mon avocat me propose de régler en espèces l'honoraire de résultat

Par Mymy64

Bonjour,

Mon divorce a été prononcé fin déc. 2011. Mon avocate, à qui j'ai signé une convention d'honoraires au début du divorce, me demande de lui régler la somme qui correspond à ses honoraires de résultat sur la prestation compensatoire.

Elle prend 6% h.t. Ayant obtenu une prestation élevée (versée sous forme de virement mensuel sur 6 ans), je dois lui régler la coquette somme de 9 900 ? + 1 940 ? = 11 840 ?

Elle m'a proposé de lui régler "juste" 9 900 ? en espèces, plutôt que 11 840 ? en chèque...cadeau m'a-t-elle dit ...de la TVA à 19,6 %

Elle m'a assuré qu'elle me donnerait une facture acquittée, cela va de soi !

Aujourd'hui, j'aimerais savoir si cette proposition est légale ?! Et si je n'aurai pas de souci avec la fiscalité après ? est-ce chose courante chez les avocats ?

Merci de me renseigner sur ce point...

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation ?

Cordialement